

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 6 février 2025

Avis n°2025-03

Avis du CSRPN des Hauts-de-France concernant la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200349 "Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu"

Rappel du contexte :

Le site Natura 2000 FR2200349 « Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu » a fait l'objet d'un premier document d'objectifs qui a été rédigé en 2008, validé en 2010 puis mis en œuvre jusqu'à ce jour. Devenant obsolète, son évolution a été engagée par le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées à partir de 2022. La révision du document d'objectifs a été présentée en comité de pilotage le 17 Décembre 2024. Localisé entièrement au cœur de la forêt domaniale, les enjeux de préservation de la biodiversité s'articulent autour d'une gestion forestière durable.

Le Conseil Régional sollicite son examen par le CSRPN au titre de l'article R411-23 du code de l'environnement. Il s'agit d'un avis simple.

La révision du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200349 "Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu" a été présentée au CSRPN lors de la séance du 6 février 2025 par Clara Rougier du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées. Un débat a suivi cette présentation.

Avis du CSRPN

Le CSRPN a émis un **avis favorable avec recommandations** sur la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200349 "Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu".

- Les membres du CSRPN souhaiteraient que soient renforcés les éléments d'écologie comportementale au sein du DOCOB : effets du bruit, biologie des espèces, corridors écologiques avec les espèces qui utilisent le site uniquement pour chasser, risque d'écrasement d'espèces (amphibiens).
- Un contrôle doit être effectué afin de valoriser au mieux les données historiques existantes, notamment celles réalisées par Picardie Nature afin de mieux prendre en compte les enjeux sur les chauves-souris et en particulier pour les espèces arboricoles.
- Etant donné que nous sommes dans un site Natura 2000 avec des enjeux spécifiques qui vont au-delà des enjeux nationaux, les ambitions sur les îlots de sénescence et les nombres d'arbres gîtes / hectare devraient être au-dessus des objectifs nationaux définis dans le cadre de la politique générale de l'ONF.

- Affiner l'évaluation de l'état de conservation du Hêtre à moyen et long terme, qui en dehors d'aspects de rentabilité strictement sylvicole, ne sont pas particulièrement menacés. En particulier il est important de souligner que certaines essences cibles comme le Séquoia toujours vert a un besoin en eau supérieur au hêtre.
- Le CSRPN déconseille d'envisager les plantations d'îlots d'avenir au sein du site Natura 2000. Pour rappel l'UICN précise qu'il ne doit pas y avoir d'expérimentation en site Natura 2000.
- Poursuivre et renforcer des indicateurs sur l'équilibre sylvo-cynégétique (forêt/gibier) spécifiquement en forêt de Crécy. Se référer aux travaux menés actuellement par l'OFB et affiner les indicateurs utilisés.
- Sur ces aspects l'agrainage serait à éviter ou en tout cas à limiter au sein du site Natura 2000 et un couvert continu de 10% s'avère un peu faible.
- Evaluer les méthodes ou protocoles liés aux travaux forestiers afin de limiter les effets sur les milieux / sols (tassements en particulier) et l'intégrer dans les objectifs d'actions ou de sensibilisation.
- A terme il s'avère indispensable de bien s'assurer de la prise en compte des objectifs Natura 2000 au sein du futur plan d'aménagement forestier.
- D'une manière globale, utiliser ainsi la période de 3 ans avant le renouvellement du plan d'aménagement forestier prévu en 2028 afin d'affiner toutes les analyses préalablement citées. Mieux développer la présentation concernant la ou les trajectoires sylvicoles envisagées dans le cadre du renouvellement du boisement en mettant en adéquation les objectifs à moyen et longs termes définis dans le DOCOB avec le nouveau plan d'aménagement forestier tout en tenant compte de l'adaptation des forêts au changement climatique.
- Dans ce contexte, les membres du CSRPN souhaitent que le prochain plan d'aménagement forestier soit présenté en séance plénière. D'ici là le CSRPN se tient à disposition du PNR et de l'ONF afin d'apporter les éléments complémentaires d'expertises et d'arbitrages.

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI